



CEEAC

ECCAS

Le Secrétariat Général

FICHE SUR LES OSC
Octobre 2017

I. Contexte

La collaboration entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la société civile est très récente. Elle a commencé en 2007 avec le soutien du premier Programme d'Appui de l'Union Européenne à la CEEAC en matière de Paix et de Sécurité (PAPS I).

Le premier travail a consisté à faire un état des lieux de cette société civile afin, d'une part, de mieux la connaître (domaines d'intervention, formes juridiques, moyens physiques et non physiques à leur disposition, réalisations, forces/faiblesses, besoins, sources de financement, relations avec les Etats membres de la CEEAC, etc.) et, d'autre part, d'étudier les perspectives de collaboration. La priorité a été mise sur la paix et la sécurité conformément à la localisation de la Cellule collaboration CEEAC/Société au sein du Département d'Intégration Humaine de la Paix Sécurité et de la Stabilité (DIHPSS).

Le travail d'identification des Organisations de la Société Civile (OSC) a commencé en 2007/2008 dans cinq pays (Tchad, RDC, Cameroun, Burundi et RCA). Il s'est poursuivi en 2009-2010 sur les cinq autres Etats membres (Angola, Congo-Brazzaville, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et Gabon). A l'issue de ce travail, plus de 150 OSC ont été identifiées comme œuvrant de façon plus ou moins directe dans les domaines liés à la paix et à la sécurité dans la sous-région. D'autres s'y sont ajoutées suite à des contacts établis dans d'autres cadres de travail. L'ensemble des OSC retenues a été intégré dans une base de données gérée par la Cellule OSC du DIHPSS.

II. Domaines et formes de collaboration

Les principales actions à l'appui de, ou en collaboration avec, la société civile entreprises par la CEEAC ont concerné les domaines suivants.

1. Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique Centrale (MARAC)

Pour mettre en place son premier réseau de correspondants décentralisés (CD), le MARAC s'est largement inspiré des expériences mise en œuvre dans d'autres Communauté Economique Régionale (CER) et en particulier de l'expérience de partenariat existant entre la CEDEAO et le West African Network for Peacebuilding (WANEP) en Afrique de l'Ouest. Cependant, à la différence du WANEP, les CD du MARAC issus de la société civile ne constituent pas un réseau formel puisque chaque CD, membre d'une OSC ou pas, a été contractualisé individuellement. Il n'existe d'ailleurs pas d'équivalent du WANEP en Afrique Centrale.

2. Elections

En février 2008, le COPAX a réitéré l'importance qu'il accordait aux processus électoraux dans le cadre d'une action visant à prévenir les conflits en Afrique centrale. Cette préoccupation rejoint celle de l'Union africaine, qui a débouché sur un rapport du Conseil des Sages remis au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) en juin 2009.

Des représentants de la société civile sont invités à participer aux missions d'observation des élections envoyées dans les Etats membres par la CEEAC;

3. Armes légères

Jusqu'à 2010, la seule initiative de la société civile dans le domaine des ALPC ayant fait l'objet d'une collaboration avec la CEEAC était le projet de l'OSC *Women in Alternative Action* du Cameroun visant la modernisation de la législation nationale sur les armes. Cette initiative a fait l'objet d'un projet financé par le PAPS. En 2010, à la faveur de l'adoption de la convention de l'Afrique Centrale sur les ALPC¹ dite « Convention de Kinshasa », un groupe d'acteurs des OSC de l'Afrique Centrale s'est mobilisé, avec l'appui du Réseau d'Action Internationale sur les Armes légères (IANSA,) pour proposer une collaboration à la CEEAC dans ce domaine. Cette mobilisation visait en même temps à solliciter un appui de la CEEAC et/ou de ses partenaires (notamment l'UE).

La CEEAC a salué cette initiative car elle correspond précisément au besoin d'un partenaire solide au sein de la société civile pour l'accompagner dans la mise en œuvre des engagements de la Convention et du programme d'action idoine de l'ONU. Elle attend notamment de la société civile qu'elle s'investisse dans la sensibilisation et l'information des autorités et des populations, dans la formation des acteurs, et dans la recherche qui permettra de mieux documenter le phénomène de la fabrication, du trafic et de l'usage des ALPC en Afrique Centrale. La CEEAC a donc organisé deux ateliers conceptuels et méthodologiques (juin et septembre 2010) qui ont permis aux acteurs de se constituer en réseau (Réseau d'Action sur les Armes Légères d'Afrique Centrale, RASALAC) à l'instar du réseau existant en Afrique de l'Ouest, www.waansa.org/eng et d'affiner leur projet.

4. Maintien de la paix

Certains représentants de la société civile ont participé à l'exercice de soutien à la paix KWANZA 2010 en Angola et au séminaire de sensibilisation sur le développement de la composante civile de la FOMAC organisé par la CEEAC avec l'appui du Réseau des Opérations de Paix du Canada (ROP) (Libreville, mars 2011). L'association de manière plus étroite et plus pertinente des OSC permettrait d'identifier l'expertise à inscrire sur la liste de réserve civile et d'offres de formation (universités, institutions de formation, etc.).

La perception de la RSS au sein de la CEEAC a évolué et de nouvelles initiatives actuelles dans le cadre de la formation au service des missions du COPAX ont fait émerger le concept de « gouvernance sécuritaire ». Ainsi, dans le cadre des formations de courte durée prévues par le projet de « Directive du Secrétariat Général sur la politique de formation au service des missions du COPAX » est-il prévu des programmes communs de formation destinés à toutes les composantes de la Force Africaine en attente (FAA). Il est probable que ces programmes fassent appel aux expertises tirées de la société civile, notamment des universités et centres de formation, mais aussi de certaines associations travaillant, par exemple, dans le domaine des droits de l'homme.

5. Médias indépendants

Certains médias indépendants peuvent également être considérés comme partie intégrante de la société civile, vu le rôle important qu'ils jouent en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix de par leur action de diffuseurs d'information, notamment dans les moments cruciaux comme les périodes électorales. En outre, beaucoup de ces médias communautaires et associatifs jouent un rôle important de porte-voix pour les autres OSC.

Un séminaire a été organisé en avril 2009 par la CEEAC à Bangui (RCA) sur le rôle des médias en période électorale. Ce qui avait motivé son organisation était la présence d'un réseau préexistant : l'Organisation des médias d'Afrique Centrale (OMAC), dont le siège est à Bujumbura (Burundi) et qui était demandeur d'une telle rencontre.

¹ Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

6. *Financement de projets d'OSC*

Un petit nombre de projets (trois) conçus et promus par des OSC ont été financés en 2009-2010 par le biais de subventions accordées par le PAPS. Il s'agit de:

- Projet « *Reforming deficient firearms laws, enhancing transborder peace and security* », mis en oeuvre par Women in Alternative Action (WAA) à Yaoundé, au Cameroun;
- Projet "Recherche-action participative sur le conflit des hauts plateaux de Minembwe" mis en oeuvre par Life & Peace Institute (LPI – Suède) en RDC en partenariat avec trois OSC du Sud-Kivu : Action pour le développement et la paix endogène (ADEPAE), Réseau d'innovation organisationnelle (RIO) & Arche d'Alliance (ARAL) ;
- Projet « Education et monitoring des principes démocratiques au Burundi » mis en oeuvre par la Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME) à Bujumbura, au Burundi.

Cette démarche en vue de financement de projets portés par des OSC est en réalité l'inverse des initiatives citées plus haut, puisque ce n'est pas la CEEAC qui a sollicité l'implication de la société civile pour renforcer ou compléter ses efforts dans tel ou tel domaine, mais ce sont les OSC qui ont proposé à la CEEAC des projets qui ont ensuite été financés avec l'appui du PAPS.

Ces projets ont été élaborés en fonction des lignes directrices bien définies et cohérentes avec la stratégie de la CEEAC. Les projets subventionnés ont été sélectionnés suite à un appel à propositions auquel ont répondu une bonne trentaine d'OSC. L'appel à propositions était conçu pour être ouvert à cinq Etats membres connaissant des situations de conflit (Burundi, RCA, RDC, Tchad) ou subissant les contrecoups des conflits chez leurs voisins (Cameroun).

7. *Femmes Paix et Sécurité*

La situation des tensions et de conflits qu'a connue la majorité des Etats d'Afrique Centrale ces dernières décennies a entraîné une situation de violence armée dans de nombreuses provinces et localités de la sous-région. Cette situation de violence armée alternativement ouverte et latente est à la racine de nombreuses et graves violations des droits de l'homme et elle constitue un frein sérieux au développement économique et social.

L'impact de la violence armée sur les femmes est tragique à un double titre : celui de la violation de leur intégrité physique, comme on le constate de manière récurrente et massive dans les zones les plus touchées de la sous-région et en ce qu'il affecte gravement leur capacité à contribuer au bien-être des familles et des communautés. Victimes de la violence, les femmes ne sont plus à même de mener des activités économiques productives ni d'assumer leur rôle dans l'éducation des générations futures.

Ce constat inquiétant a conduit la CEEAC depuis quelques années à s'engager dans un processus de sensibilisation et de renforcement des capacités des Institutions Etatiques et des Organisations de la société civile sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans les conflits armés et ALPC en vue de contribuer à la mise en oeuvre des engagements sous régionaux et internationaux en faveur des femmes, paix, sécurité et ALPC.

III. Perspectives

Les défis à relever pour assurer une sécurité et une paix durables sont énormes dans la sous-région, et nécessitent la mobilisation de tous les acteurs.

La société civile, à travers son travail de proximité auprès de la population, constitue l'essence de nos nations. De ce fait, elle devient un élément moteur pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la sous-région. Les apports de la société civile dans la prévention et la gestion des conflits sont considérables car cette couche de la société regorge à souhait des compétences et des connaissances locales, et dispose d'une accessibilité sans limite auprès de la population.

Les actions à mener avec l'appui des Etats membres. Il s'agit de:

- **Analyse et alerte précoce:** le dispositif des correspondants décentralisés issus de la société civile devrait progressivement évoluer d'une forme de collaboration individuelle à une collaboration avec des OSC, voire un réseau unique d'OSC à l'instar du WANEP en Afrique de l'Ouest ;
- **Elections:** la société civile devrait davantage être impliquée à travers le Réseau du Savoir Electoral en Afrique Centrale (RESEAC), en ciblant surtout les domaines de l'éducation citoyenne, du renforcement des capacités des agents électoraux à travers des sessions de formation et de l'observation électorale organisées dans les Etats membres ;
- **ALPC:** la société civile devrait participer à la mise en œuvre les ambitieux engagements de la Convention de Kinshasa ; le Réseau d'Action sur les Armes Légères (RASALAC) devrait être son principal partenaire dans son domaine, malgré les difficultés de démarrage de ce Réseau ;
- **Opérations de soutien à la paix:** la société civile devrait fournir des ressources humaines à la composante civile de la FOMAC ; elle pourra également assurer certains besoins de formation,.
- **Gouvernance sécuritaire:** les OSC devrait être mobilisées pour des actions de sensibilisation et, pour les plus expertes d'entre elles, une assistance technique pour l'élaboration de concepts et curricula de formation, ou la fourniture de formation.
- **Droits de l'homme:** un dispositif de concertation permanente devrait pouvoir progressivement se mettre en place entre la CEEAC et les OSC dans ce domaine. Certaines organisations de promotion des droits de l'homme pourraient être mobilisées pour participer aux formations au service des missions du COPAX.
- **La médiation:** La CEEAC devrait également identifier et appuyer la mise en place d'un Groupe de Sages pouvant l'aider dans le domaine de la médiation
- **Femmes, paix et sécurité:** la promotion d'une plus grande synergie entre le Secrétariat général de la CEEAC, et les partenaires ainsi que les Organisations de la Société Civile, pour un partage plus efficace de l'information sur les stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en compte des besoins sexo-spécifiques dans la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique Centrale.
Mettre en place à l'instar de l'Afrique de l'ouest un réseau des Femmes Paix/sécurité

Sur la base des éléments ci-dessus, la CEEAC a l'intention d'entreprendre les actions suivantes pour être soumis à l'approbation de ses États membres:

- Elaborer un document stratégique définissant le cadre de collaboration CEEAC / Société Civile adopté et validé par les Etats membres ;
- Prévoir, dans le cadre du Fonds d'affectation spécial COPAX, une ligne budgétaire pour les OSC intervenant dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix à travers la mise en place d'un guichet, fut-elle modeste au départ, qui serait destiné à promouvoir et financer des projets d'OSC à travers la sous-région. Ces projets, mis en œuvre directement par des OSC, seraient complémentaires à ceux de la CEEAC dans les différentes thématiques paix & sécurité dans lesquelles elle est active ;
- Structurer les Organisations de la Société Civile en réseaux thématiques représentatifs de la sous-région pour en faire de véritables partenaires de la CEEAC ;
- Impliquer les Organisations de la Société Civile dans les travaux de réunions, ateliers et séminaires ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes au niveau sous régional ;
- Redynamiser le Réseau de la société civile sur la Réforme du Secteur de Sécurité.